

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV617 - 04 MARS 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201664-0001 - Arrêté n° 40/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM »

201664-0002 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-023 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

201664-0004 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-025 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

201664-0005 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-026 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

 $201664-0006 - ARRETE \ N^{\circ}DOSMS/AMBU/OFF/2016-024 \ CONSTATANT \ LA \ CESSATION \ DEFINITIVE \ D'ACTIVITE \ D'UNE \ OFFICINE \ DE \ PHARMACIE$

201664-0007 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-027 PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON TITULAIRE

201664-0008 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-022 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

201632-0054 - Décision d'agrément n°2016-86 du centre de formation IFRAC PARIS SUD

201632-0055 - Décision d'agrément n°2016-85 du centre de formation IFRAC PARIS SUD

Établissement public foncier d'Île-de-France

201656-0024 - décision de préemption n° 1600011 (LE PERREUX SUR MARNE)

201662-0012 - décision de préemption n° 1600012 (MERY SUR OISE)

201641-0019 - décision de préemption n° 1600013 (COLLEGIEN)

201647-0027 - décision de préemption n° 1600014 (PARIS 18ème)

201654-0022 - décision de préemption n° 1600010 (PARAY VIEILLE POSTE)

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

201662-0010 - Arrêté portant sur le solde de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, accordée au titre de l'année 2015



Acte n° 201664-0001

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° 40/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM »



Arrêté n° 40/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n °2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n ° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou règlementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande reçue par courriel le 2 février 2016 et complétée le 15 février 2016, de Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » sis 170 avenue Jean Jaurès à Clamart (92140) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte l'intégration de Monsieur Robert DESMOULINS, en qualité de biologiste médical associé ;

Considérant l'arrêté N° 9/ARSIDF/LBM/2016 du 19 janvier 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » ;

Considérant la location d'une part sociale détenue par Monsieur BENHAÏM au profit de Monsieur DESMOULINS, en date du 2 février 2016 ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale de la SELARL « BENHAÏM » en date du 28 janvier 2016, agréant Monsieur Robert DESMOULINS en qualité de nouvel associé ;

ARRETE:

Article 1er: Le laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » dont le siège social sis 170 avenue Jean Jaurès à Clamart (92140), codirigé par Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, Monsieur Sylvain LECHAUD, Madame Béatrice REMIOT, Madame Gaëlle CUISINIER, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « BENHAÏM » sise à la même adresse, agréée sous le n°92-03, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 794 3, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-31 sur les cinq sites, ouverts au public ci-dessous :

-le site principal et siège social ;

170 avenue Jean Jaurès à CLAMART (92140);

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie), de microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), d'assistance médicale à la procréation ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 795 0 ;

-le site Curie;

22 rue Pierre et Marie Curie à CLAMART (92140);

Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie);

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 796 8 ;

-le site Meudon ;

49 avenue du Général de Gaulle à MEUDON LA FORET (92360);

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), de microbiologie (sérologie infectieuse) :

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 797 6 ;

-le site Breteuil-Lecourbe ;

6-8 rue Lecourbe à PARIS (75015);

Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), spermiologie diagnostique :

Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 147 6 ;

-le site Vélizy;

41 avenue de l'Europe à VELIZY VILLACOUBLAY (78140);

Pratiquant les activités de spermiologie diagnostique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 197 8.

La liste des **six** biologistes médicaux dont quatre sont biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, pharmacien, biologiste-coresponsable :
- Monsieur Sylvain LECHAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable;
- Madame Béatrice REMIOT, pharmacien, biologiste-coresponsable;
- Madame Gaëlle KERHARO, épouse CUISINIER, pharmacien, biologiste-coresponsable;
- Madame Valérie BECQUET FIOCCONI, pharmacien, biologiste médical associé;
- Monsieur Robert DESMOULINS, pharmacien, biologiste médical associé.

La répartition du capital social de la SELARL « BENHAÏM » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de Vote
Monsieur Jean-Luc BENHAÏM	50 177	50 177
Madame Béatrice REMIOT Madame Gaëlle KERHARO épouse CUISINIER	2 785 2 785	2 785 2 785
Monsieur Sylvain LECHAUD	1	1
Madame Valérie BECQUET FIOCCONI	1	1
Monsieur Robert DESMOULINS	1	1
Total	55 750	55 750

Article 2 : Est abrogé l'arrêté N° 9/ARSIDF/LBM/2016 du 19 janvier 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BENHAÏM ».

Article 3: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé lle-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Paris, le 04 Mars 2016

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé,



Pierre OUANHNON



Acte n° 201664-0002

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-023 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE



ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-023 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs :
- VU l'arrêté en date du 30 octobre 1942, portant octroi de la licence n°75#000011 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 57, Avenue de Suffren à PARIS (75007);
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2015-047 en date du 15 juin 2015 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 55, Avenue de Suffren à PARIS (75007) et octroyant la licence n°75#001900 à l'officine ainsi transférée ;
- VU le courrier reçu le 23 février 2016 par lequel Monsieur Fabrice ZANA, représentant légal de la SELAS PHARMACIE ZANA, informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 55, Avenue de Suffren à PARIS (75007) suite à transfert et restitue la licence n°75#000011;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 15 juin 2015

susvisé, sise 55, Avenue de Suffren à PARIS (75007) et exploitée sous la licence n°75#001900, est effectivement ouverte au public

depuis le 12 octobre 2015;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence

n°75#001900 entraine la caducité de la licence n°75#000011;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Est constatée, à compter du 11 octobre 2015, au soir, la caducité de la

licence n°75#000011, du fait de l'ouverture effective au public le 12 octobre 2015, sous la licence n°75#001900, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 55, Avenue de Suffren à PARIS

(75007).

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès

du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa

publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France est

chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des

actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé lle-de-France et par délégation,

Le Directeur du Pôle Ambulatoire et Services aux professionnels de santé ;



Pierre OUANHNON



Acte n° 201664-0004

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-025 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE



ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-025 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 26 novembre 1953, portant octroi de la licence n°77#000158 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 37, rue de la Forêt à CHENOISE (77160);
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2015-007, en date du 3 février 2015, ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 2 bis, rue des Hortensias à CHENOISE (77160) et octroyant la licence n°77#000577;
- VU l'autorisation en date du 8 février 2016 prolongeant le délai prévu à l'article L.5125-7 du code de la santé publique pour une durée de douze jours du fait d'un cas de force majeure ;
- CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 3 février 2015 susvisé, sise 2 bis rue des Hortensias à CHENOISE (77160), est effectivement ouverte au public à compter du 1^{er} mars 2016 et exploitée sous la licence n°77#000577;
- CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°77#000577 entraine la caducité de la licence n°77#000158 ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

ARTICLE 1er:

Est constatée, à compter du 29 février 2016 au soir, la caducité de la licence n°77#000158, du fait de l'ouverture effective au public, le 1^{er} mars 2016, sous la licence n°77#000577, de l'officine de pharmacie transférée vers le local sis 2 bis, rue des Hortensias à CHENOISE (77160).

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès

du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa

publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France est

chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des

actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé lle-de-France et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé ;



Pierre OUANHNON



Acte n° 201664-0005

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-026 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE



ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-026 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-France

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 28 mai 1943, portant octroi de la licence n°94#001511 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 207, avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE (94170);
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2014-070, en date du 12 décembre 2014, ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 244, avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE (94170) et octroyant la licence n°94#002321;
- CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 12 décembre 2014 susvisé, sise 244, avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE (94170), est effectivement ouverte au public à compter du 8 juin 2015 et exploitée sous la licence n°94#002321;
- CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°94#002321 entraine la caducité de la licence n°94#001511 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

ARTICLE 1er:

Est constatée, à compter du 7 juin 2015 au soir, la caducité de la licence n°94#001511, du fait de l'ouverture effective au public, le 8 juin 2015, sous la licence n°94#002321, de l'officine de pharmacie transférée vers le local sis 244 avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE (94170).

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès

du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa

publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France est

chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des

actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé lle-de-France et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé ;



Pierre OUANHNON



Acte n° 201664-0006

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-024 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE



ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-024 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 24 février 1943, portant octroi de la licence n°77#000085 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 1, Rue de Claye à THORIGNY SUR MARNE (77400);
- VU le jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX en date du 27 octobre 2015, publié le 4 février 2016 au Bodacc A sous le numéro 20160024, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL Pharmacie de la Gare, dont Monsieur Franck MAMOSA était titulaire, pour insuffisance d'actif ;
- CONSIDERANT que la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'officine sise 1, Rue de Claye à THORIGNY SUR MARNE (77400) a été clôturée le 27 octobre 2015 :
- CONSIDERANT que l'officine n'a fait l'objet d'aucune reprise dans le cadre de cette procédure de liquidation judiciaire et que de ce fait l'officine a cessé définitivement toute activité à la date du jugement de clôture ;

ARRETE

ARTICLE 1er:

La cessation définitive d'activité depuis le 27 octobre 2015 de l'officine de pharmacie sise 1, Rue de Claye à THORIGNY SUR MARNE (77400), exploitée par Monsieur Franck MAMOSA en qualité de représentant légal de la SELARL Pharmacie de la Gare, est constatée.

La licence n°77#000085 est caduque à compter du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès

du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa

publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France est

chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des

actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé lle-de-France et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé,



Pierre OUANHNON



Acte n° 201664-0007

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-027 PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON TITULAIRE



ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-027 PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON TITULAIRE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-9, L.5125-21, R.4235-51, R5125-39 et R.5125-43 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU la demande présentée le 2 mars 2016 par Monsieur Hassan BENNANI, pharmacien, en vue d'être autorisé à gérer l'officine sise 29, Avenue de Gallieni à NOISY-LE-SEC (93130) suite au décès de son titulaire ;
- VU l'acte de décès n° 15 ayant constaté le décès de Monsieur Isse-Den ADEOTI le 25 novembre 2015 ;
- VU le contrat de gérance en date du 13 janvier 2016 conclu entre Madame Elham MARANDI-ADEOTI, représentant de la succession et Monsieur Hassan BENNANI, pharmacien ;

CONSIDERANT	que Monsieur Hassan BENNANI justifie être inscrit au tableau de la	
	Section D de l'Ordre des pharmaciens ;	

CONSIDERANT que le délai pendant lequel une officine peut être maintenue ouverte après le décès de son titulaire ne peut excéder deux ans ;

CONSIDERANT que le contrat par lequel les héritiers de Monsieur Isse-Den ADEOTI confient la gérance de l'officine à Monsieur Hassan BENNANI est conclu pour une durée de six mois et prendra fin le 12 juillet 2016 ;

CONSIDERANT que ce contrat est renouvelable deux fois dans la limite de dix-huit mois, soit jusqu'au 12 juillet 2017 au plus tard ;

ARRETE

ARTICLE 1er: Monsieur Hassan BENNANI, pharmacien, est autorisé à gérer l'officine

de pharmacie sise 29, Avenue de Gallieni à NOISY-LE-SEC (93130),

suite au décès de son titulaire.

ARTICLE 2 : La présente autorisation cessera d'être valable le 12 juillet 2016 à défaut

de renouvellement du contrat de gérance après décès ou jusqu'au 12 juillet 2017 au plus tard si Monsieur Hassan BENNANI justifie du renouvellement du contrat par lequel la gérance de l'officine lui est

confiée.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès

du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa

publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France est

chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des

actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé lle-de-France et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé,



Pierre OUANHNON



Acte n° 201664-0008

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-022 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE



ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-022 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs :
- VU l'arrêté en date du 24 juin 1943, portant octroi de la licence n°93#001615 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 56 avenue Aristide Briand à STAINS (93240);
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2014-067, en date du 8 décembre 2015, ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 25 avenue Nelson Mandela à STAINS (93240) et octroyant la licence n°93#002514;
- CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 8 décembre 2014 susvisé, sise 25, avenue Nelson Mandela à STAINS (93240), est effectivement ouverte au public à compter du 8 décembre 2015 et exploitée sous la licence n°93#002514;
- CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°93#002514 entraine la caducité de la licence n°93#001615 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

ARTICLE 1er:

Est constatée, à compter du 7 décembre 2015 au soir, la caducité de la licence n°93#001615, du fait de l'ouverture effective au public, le 8 décembre 2015, sous la licence n°93#002514, de l'officine de pharmacie transférée vers le local sis 25, avenue Nelson Mandela à STAINS (93240).

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès

du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa

publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France est

chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des

actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé lle-de-France et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé ;



Pierre OUANHNON



Acte n° 201632-0054

Signé le lundi 01 février 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

Décision d'agrément n°2016-86 du centre de formation IFRAC PARIS SUD



MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

DECISION D'AGREMENT - DRIEA IDF 2016-86

LE PREFET,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, modifié par l'arrêté portant diverses dispositions relatives au transport routier du 2 avril 2012, notamment son article 9-7;

Vu la décision du 2 avril 2012 relative au cahier des charges relatif à l'organisation et au contenu des formations d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport dans les entreprises de transport routier.

Vu le dossier déposé à la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France par le centre de formation IFRAC PARIS-SUD le 28 décembre 2015.

DECIDE:

Le centre de formation IFRAC PARIS-SUD, situé : Bât G5C – 2ème étage – 36 rue du Séminaire – 94626 RUNGIS cedex

organisateur de formations d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport dans les entreprises de transport routier :

□ de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places y compris le con-	ducteur
□ léger de marchandises	
□ de personnes	
□ lourd de marchandises	
□ lourd de marchandises	

bénéficie d'un agrément jusqu'au 1er février 2021

à Paris, le.01/02/2016

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, par délégation

Le chef du département régulation des Transports Routiers

Didler BEAURAIN

Ressources, territoires et habitats Énergie et climat Développement durable O TO Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



Acte n° 201632-0055

Signé le lundi 01 février 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

Décision d'agrément n°2016-85 du centre de formation IFRAC PARIS SUD



MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

DECISION D'AGREMENT - DRIEA IDF 2016-85

LE PREFET,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, modifié par l'arrêté portant diverses dispositions relatives au transport routier du 2 avril 2012, notamment son article 7-1 ;

Vu la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle, pour l'exercice des activités de transport public routier publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012.

Vu la décision du 2 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

Vu le dossier déposé à la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France par le centre de formation IFRAC PARIS-SUD le 28 décembre 2015.

DECIDE:

Le centre de formation IFRAC PARIS-SUD, situé : Bât G5C – 2ème étage – 36 rue du Séminaire – 94626 RUNGIS cedex

organisateur de l'examen permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier :

☐ de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places y compris le conc	lucteu
--	--------

□ léger de marchandises

bénéficie d'un agrément jusqu'au 1er février 2021

à Paris, le.01/02/2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, par délégation

Le chef du département régulation des Transports Routiers

Didier BEAURAIN

Ressources, territoires et habitats Énergie et climat Développement durable Prévention des risques infrastructures, transports et _{me},

> Présent pour l'avenir



Acte n° 201656-0024

Signé le jeudi 25 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600011 (LE PERREUX SUR MARNE)



Décision de préemption n°1600011

EXTRAIT

Le Directeur général,

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2–10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

Adresse du bien	
2 rue de la Croix d'Eau 94170 LE PERREUX SUR MARNE	
Références Cadastrales	
A342 (lots 2 & 7)	
Date de délégation à l'EPFIF	Date de la décision de préemption
24 février 2016.	25 février 2016

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



Acte n° 201662-0012

Signé le mercredi 02 mars 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600012 (MERY SUR OISE)



Décision de préemption n°1600012

EXTRAIT

Le Directeur général,

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2–10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

Adresse du bien	
Avenue Marcel Perrin 95540 MERY SUR OISE	
Références Cadastrales	
B131	
Date de délégation à l'EPFIF	Date de la décision de préemption
6 novembre 2014	2 mars 2016

Le Directeur Généra Gilles BOUVELOT

[«] Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



Acte n° 201641-0019

Signé le mercredi 10 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600013 (COLLEGIEN)



Décision de préemption n°1600013

EXTRAIT

Le Directeur général,

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2–10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

Adresse du bien	
55 rue de Melun 77090 COLLEGIEN	
Références Cadastrales	
AB91 – AB92	-
Date de délégation à l'EPFIF	Date de la décision de préemption
4 février 2016	10 février 2016

Le Directeur Général Gilles BOUVELOT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



Acte n° 201647-0027

Signé le mardi 16 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600014 (PARIS 18ème)



Décision de préemption n°1600014

EXTRAIT

Le Directeur général,

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2–10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

Adresse du bien	
106 rue du Poteau 75018 PARIS	
Références Cadastrales	
AY3	
Date de délégation à l'EPFIF	Date de la décision de préemption
10 février 2016	16 février 2016

Le Directeur Général Gilles BOUVELOT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



Acte n° 201654-0022

Signé le mardi 23 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600010 (PARAY VIEILLE POSTE)



Décision de préemption n°1600010

EXTRAIT

Le Directeur général,

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Île-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2–10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

Adresse du bien	
69-75 route de Fontainebleau 4 rue Roger Salengro 91550 PARAY VIEILLE POSTE	
Références Cadastrales	
AD571 – AD572 – AD573 – AD574	
Date de délégation à l'EPFIF	Date de la décision de préemption
12 janvier 2016	23 février 2016

Le Directeur Général Gilles BOUVELOT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



Acte n° 201662-0010

Signé le mercredi 02 mars 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Arrêté portant sur le solde de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, accordée au titre de l'année 2015



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE Nº

du 2 mars 2016

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS, OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 modifiée portant organisation de la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique ;
- VU la circulaire du 20 juillet 2015 relative à la mise en œuvre de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique pour la campagne 2015-2016;
- VU les justificatifs fournis par les intéressés;
- SUR proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région d'Îlede-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1er:

Le solde de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, accordée au titre de l'année 2015, soit 1000 euros chacun sera versé aux bénéficiaires figurant sur l'état annexé.

Article 2:

La dépense correspondante sera imputée sur le programme 148, activité 014800000006.

Article 3:

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet d Région, et par délégation Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France

Signé

Yannick IMBERT

Nº dossie			Prénom	Domicialion Bascaire	Code Banque	Code gulchet	Nº de comple	CR	Référence Tiers Chorus	Ref EJ Chorn
2015-038	Madame	ABDELSALAM	Strah	BNP PARIBAS Ivry sur Seine	30004	00834	00000646269	86	1400794157	210170285
2015-335 2015-133	Madame	ACHT éposse CHETOUANI ADJEI	Latifa	CLSEVRAN	30002	01155		90	1400782916	210170276
2015-355		AIT AMOXHTAR	Richard	Société générale Cergy le Haut	30003	01672	00058493098	69	1400790491	2101722683
2015-090	Madame	ALIAIS GAUTER	L <i>az</i> hure Mélissa	LCL ST MANDE TOURELLE	30002	01369	0000000159L	41	1400564129	2101736408
2015-365	Madame	ALLASIA	Mélarde	Caisse d'Egrappe IDF	17515	90000	04913473766	82	1400792137	2101733865
2015-210	Madana	AMR	Khedidja	CIC MONTAUHAN VILLEBOURBON	10057	19195	00062930101	83	1400508781	210174286
2015-163		ARMINJON	Clément	BP RIVES DE PARIS BP Rives Villejrif	10204	0012	20194503990	59	1400792881	210172236
2015-230	Madame	ARNAUD	Anouk	BNP PARIBAS Rue Martyr Banque postale Toulouse	30004	00031	00000793859	41	1400801365	210172270
2015-001	Madame	ARNOUX	Eléra Lou	CA MARTINIQUE GUYANNE Trimié	20041	01016	10640265037	55	1400792824	210172195
2015-278	Madame	BABA	Najet	Banque postale PARIS Cedex 15	19306 20041	00005	00020010864	01	1400689030	210169519
2015-048	Madame	BAILLET	Marite	Banque postule La Source	20041	01012	2635611A020 6484908D033	47	1400789831	2101722695
2015-072		BALDELLI	Bergamin	CA AIPES PROVENCE	11306	00084		15	1400799401	210172272
2015-021	Madame	BARON	Zoś	Crédit Matuel CCM Le Mans Centre	15489	04311	9386476000 00073512001		1400782867	210170223
2015-387		BAYEUX	Jérénny	Bangae populaire Montferrand	11907	00150	40319232654	42 87	1400799072	2101722669
2015-018		BAZIERE	Guilla ane	Caisse d'Epargre Normandie	11425	00200	04050540548	39	1400798426	2101736283
2015-305	Madame		Karima	Crédit lycerois Pierrefitte Hot Vill	30002	00632		86	1400790493	2101722690
2015-160	Madame		Justine	Crédit metsel CCM Reims Saint Rémi	15629	08864			1400790712	2101734144
2015-069		BECHEN	Yanráck	Crédit horrais Toulouse	30002	04077	00020709703	96	1400794400	2101733910
2015-325		ВЕКІПІ	Нью	Caisse dépargue IDF	17515		0000004013D	65	1400791222	2101727692
2015-252	Medame	BEN ABDALLAH	bran			00092	04012942540	35	1400794199	2101702851
2015-445	Mederne	BENAISSA	Nora Nora	Caisse d'épargne Alisace	16705	09017	04063761648	40	1400801366	2101722703
2015-170	Madame	BENHAMADA	Lila	Société générale Compiègne Crédit a vivale IDE Locaves	30003	00670	00050015750	97	1400508784	2101742874
2015-308	Madame	BENMORSLI	S25da 510a	Crédit agricole IDF Louvres	18206	00071	45774585001	08	1400792922	2101722651
2015-067	Medame	BERRABAH		Banque postale Paris IDF	20041	00001	6334038X020	20	1400789709	2101722677
2015-258	Madame	BERIOGAL	Itès Amendina	Banque postale La source	20041	01012		90	1400799073	2101722670
2015-238	Midune	BEURLEY	Amendice	Banque postale Paris IDF	20041	00001	56640983020	55	1400601368	2101722708
2015-329	Monsierr		Sylvie	LA BANQUE POSTALE CENTRE PARIS	20041	00001	640936X020	34	1400782546	2101702500
2015-331	Monsieur		Ladovic	CL CHÂTEAU THIERRY	30002	07437		55	1400782547	2101702743
			Lenen	CRCAM NDF ARRAS BACHELET	16706	00010	16414\$97905	46	1400651796	2101736397
2015-042		BONNIN	Yearm	Ceisse d'épurgue IDF	17515	90000		83	1400792136	2101722722
2015-394	Madame	BOTTURA	Léa	Caisse d'épargre Midi Pyrénées	13135	00080	04252252048	96	1400793139	2101734198
2015-337	Madame	BOUAICHA épouse KACI	Djihere	BRED MELUN NORD	10107	00352	00224025335	51	1400782974	2101702811
2015-073	Medame	BOUAMAMA	Julie	BPVF MONTIGNY KESSEL	18707	00345	09219046324	82	1400782868	2101702235
2015-143	Medeme	BOUHAFS	Meryem	Banque postale Nancy	20041	01010	0861695C031	67	1400790757	2101734155
2015-052	Midame	BOUKAIHA	Sabrina	Crédit lycomis Counseave(La) 4 Routes	30002	60733	0000370418Z	48	1400792771	2101702851
2015-149		BOUKHZAR	Farid	Banque postale Orléans	20041	01012	4893514C033	41	1400794197	2101702851
2015-100	Monsieer		Florent	Crédit hyerrais CL Nice Carras	36002	04022	0000039866R	45	1400651795	2101722660
2015-321	Meanne	BOULOGNE	Lerra	Banque postale Paris IDF	20341	00001	54607043020	59	1400684767	2101722694
2015-003	M2-tame	BOURGASSER	Pauline	BANQUE POSTALE - Nantes	20041	01011	1158820W032	80	1400782614	2101695190
2015-105	Monsieca	BOURGEOS	Mathiesa	Caisse d'épargne Nord France Europe	16275	50000	04009542789	29	1400794890	2101734190
2015-074	Mediane	BOURGEOIS	Julia	CCM VERNON	10278	02161	00020002702	22	1400782869	2101702235
2015-101	Monsieur	BOUTBHERT	Aziz	NG DERECT lesmeable Lumière	30438	00100	40002030746	24	1400793557	2101736371
2015-291	Midame	BZIOUI	Salma	Credit agricole Paris IDF	18206	00269	65024303238	04	1400793684	2101702851
2015-361	Moosieer	CAPO	Florent	CE LOIRE CENTRE	14505	00001	04167176984	72	1400808687	2101742859
2015-357	Monsieur	CARDLT	Raphzel	HSBC FR ASNIERES	30056	00085	00850042752	66	1400608650	2101736408
2015-400	Monsitur	CAUX	Quectin	BRED Grandes Ecoles	10107	00182	00019047304	53	1400789787	2101722663
2015-141	Monsieur	CHAMBONNET	Jean-Charles	BNP PARBAS Evry C Elysées	30004	01660	00000087379	40	1400799278	2101734220
2015-075	Madame	CHAUCHAT	Lucie	CA COUTRAS	13306			19	1500368326	2101702235
2015-334	Medame	CHETOUANI	Hayat	LA BANQUE POSTALE CENTRE PARIS	20041			64	1400782808	2101702758
2015-152		CHEVALIER	Anais	Crédit agricole Brie Picardie	18706			96	1400792300	2101702738
2015-288		СНІQUЕТ	Mélişsa	Banque postale Marseille	20041			03	1400794902	2101734222
2015-062		CHITRAKAR	Alice	Caisse dépurpe IDF	17515			14	1400632786	2101734194
2015-349	Mousieur		Christopher	BNP Paribas Paris Legendre B	30004			27	1400032788	2101702851
2015-171		COUDERC	Vanessa	Barque populaire BP Occitate Baraqueville	17807			21 75	1400794926	
2015-004		CROUTELLE	Justine	CA NORD EST Rebre Cora	10206			73 84	1400782631	2101722654
2015-178		D'ANGLEJAN	Marie Astrid	Société gérérale Castelmadary	36003			o⊣ 79		2101695190
2015-261		DAROSO	Eksfie	Banque postale Basse Terre	20041				1400798962	2101722665
2015-215		DARQUENNE	Максо	Credit lyoronis Brie Courte Robert	30002			63 20	1400908184	2101742693
2015-138		DAUVILLIER	Vinginie	CiC Arpajon	30066			28	1400799272	2101734213
		DE OLIVEIRA	Lega	Caisse d'épargue Aquitaine Poitou Charentes	13335			65	1400790371	2101722687
		DE PRETTO	Lisa	Crédit hyemis				64	1400693441	2101722655
2015-076		DEBRAY	Déborah	CA TOURABLE POITOU	30002			85	1400790756	2101734151
		DECLERÇQ	Jeanne		19406			34	1400762955	2101702235
		DELASSALLE	Vincent	Craix agricole mutcel Normanke Seite	18306			60	1400789830	2101702851
		DENBAUD	Burbara	Banque postale La Source	20041			32	1400792139	2101722706
	Madame			Banque postale Bordeaux	20041			51	1400608388	2101742893
			Myriam	Barque Postale La source	20041			78	1400219777	2101742893
		DHARDIVILLE	Sarah	Société gétérale Venières le Baissen	30003			59	1400655970	2101733912
	Monsieur		Mochamadou	BIC Bagreax Post Royal	30003			56	1400515184	2101734213
	Monsieur		Yennis	Crédit agricole IDF	18206		0259342019	95	1400794349	2101734058
		DIGONNET	Cécilia	Crédit hyermis Colomiers	30002	02200 (0000207936L 9	96	1400791099	2101722691
		DOS SANTOS	Priscyllia	BANQUE POSTALE Nancy	20041	01002	687736P023	04	1400782660	2101695190
	Monsiecz		Fabien	Société générale Torrerre	30003	00124	0050059495	56	1400792606	2101702851
2015-224	Monsieur .	DUMAS	Higo	Banque postale de Clermont	20341			89	1400790668	2101734079
2015-388	Missime	DURAND	Sarah	Banque postule			203217D032		1400798964	2101722666
		ECHED	34.00							
2015-287	Madame .	ECHED	Yaēl	BNP PARIBAS Paris Q. Latin	30004	00969 (0004352374 2	20	1400789958	2101722681

. Nº dossler	Challe	Nom	Prénom	Domktellon Bancaire	Code Banque	Code guichet	N° de compte	CĦ	Référence Ilers Chorus	Rif EJ Choms
2015-303	Modame	ELIAS	Bestha	Banque postale Paris IDF	20041	00001	5070772P020	58	1400798540	2101736369
2015-077	Madame	ESCUDIER	Constance	CL PARIS VAUGIRARD	30002	00447	0000093105V	73	1400783123	2101702235
2015-407	Madame	FAHMI REZKALLA	Nathalie	Crédit agricole CA IDF Saint Derzis	18206	00025	41972651001	80	1400789661	2101722662
2015-313	Madame Monsieur	FAKHOR	Wafa	La banque postale Paris IDF	20041	00001	5876408F020	32	1400794155	2101702851
2015-247 2015-413	Madame	FANGET FELIX THEODOSE	Clément Géraldine	Credit lyourn's Chates arenard	30002	01652	0000116913T	17	1400794313	2101722697
2015-283	Monsieur		Anani	Banque postale Banque postale	20041 10011	01020 00020	0142379W017 1195840818B		1400793230	2101734201
2015-426	Madame	FOFANA	Aissatou	Société générale Argentevil	30003	03939	00050376293	80 91	1400794714 1400808142	2101734169 2101742900
2015-059	Madame	FORTIN	Ludivise	Crédit agricole Touraire Poitou	19406	37008	00043415658	29	1400789630	2101742505
2015-055	Madema	FOUCAULT	Agathe	Société générale Le Havre René Coty	30003	01031	00053527546	90	1400801385	2101722705
2015-078	Monsieur	FOURNIER	Thibaut	CE LILLE SAINT MICHEL	16275	20400	04009489946	91	1400783124	2101702235
2015-356	Madime	FRANCHI	Barbera	BPS SAINT GIRONS	16607	00051	88019127949	17	1400808504	2101736408
2015-373	Madame	GANTIER épouse HOCHART	Alexadra	SG PARIS CONDORCET	30003	03989	00050366922	74	1400785331	2101702851
2015-032	Madame	GARAIO\$	Arme Laure	Société gérérale Lille Gambetta	30003	01112	00050543143	51	1400790388	2101722659
2015-079 2015-323	Madame Madame	GARCIA GASPARD	Julie Muriel	BPS COMEDIE	16607	00219	78119106821	63	1400783165	2101702235
2015-164	Madame	GASTAUD	Stéphanie	CIC Portoise Crédit homais CL LYON VAISE RAA e.1.Cl.	30066 30002	10461 02600	00020183101 0000827705S	36 03	1400793246	2101734208
2015-222	Modame	GEZER .	Azeik	Banque postale Paris IDF	20041	00001	5522985A020	43	1400383037 1400509455	2101722707 2101722700
2015-392	Madame	GIL.	Marie Dominique	BNP PARIBAS Paris Lecocate	30004	00766	00000439929	05	1400799014	2101722766
2015-166	Monsieur	GOITA	Karameko	Banque postule La Source	26041	01012		46	1400316114	2101734224
2015-126	Medame	GOREN	Nicole	Crédit agricole Avon	30002	06953	0000009979E	72	1400793248	2101734210
2015-375	Mademe	GOUASMIA	Rihab	BNP PARIBAS Lyon Part Diea	30004	01736	00000693390	05	1400798653	2101722661
2015-364	Monsieur	GUESSOUM	Himed	IA BANQUE POSTALE	20041	00001	5661188W020	60	1400628030	2101736397
2015-383	Mossieur		Florian	Caisse d'épargue IDF	17515	00092	04776032654	61	1400652497	2101734212
2015-030	Madame	HACHE	Marion	CA ORCHIES	16706	05005	16519178707	59	1400783166	2101702235
2015-057 2015-433	Medane Medane	HADIDANE HAJII	Wassila	Banque postale La source	20041	01012	6422278C033	17	1400793227	2101702851
2015-336	Morsieur		Staria Brakima	Crédit lyomais Rochaix Nord LCL TORCY	30002 30002	08345 01135		08 53	1400602021	2101733898
2015-378	Mademe	HIBOUX	Jennifer	Crédit agricole Normandie Alençon	16606	00001	0000010228A 00163892659	28	1400523592 1400790834	2101734224 2101734166
2015-280	Moderne	HIGAUD	Marie	Société générale Bobigny Francès	30003	03975	00050005785	11	1400798639	2101734108
2015-031	Monsieur	HOLZER	Loie	CCPNANCY	20041	01010	0354993T031	19	1400783167	2101702235
2015-374	Medame	JEDD	Meriame	Banque posstale Clermora Ferrand	20041	01003	0614776\$024	92	1400790352	2101722686
2015-268	Medame	JEGOU épouse LEVEQUE	Morgane	Heliobark BNP Paribas Paris	30004	01107	00000182612	56	1400789555	2101722671
2015-256	Madame	TENG	hgid	Banque populaire du Soil BPS Castelaustary	16607	00036	78019539962	33	1400798652	2101722659
2015-203	Monsieur		Мауола	Crédit Lyocrais Boissy St Léger	30002	01465	0000007731D	67	1400793680	2101702851
2015-358	Medame	JOVANOVIC	Mariacona	CCM BORDFAUX BASTIDE	15589	33558		57	1400560741	2101736390
2015-316	Madame	KHALFALLAH épse BELGACEMI	Malec	Banque populaire Rives de Paris	10207	00186		12	1400794310	2101722695
2015-348 2015-430	Madame Madame	KHAN épouse AFZAL KOITA	Aksa Kande	La Banque postale de Paris	10011	00020		76	1400794159	2101702851
2015-350	Monsieur		Demba	Société générale Morafermeil BNP Paribas Paris Barbes	30003 30004	04010 00803		40 02	1500736934	2101734157
2015-332	Moosing		Mohamed	BRED JOENVILLE POLANGIS	10107	00216		29	1400790835 1400782667	2101734157 2101702747
	Medame	LAMONTAGNE	Lordine	Banque postale IDF	20041	00001		45	1400801766	2101736292
2015-363	Monsieur	LATIEULE	Matthieu	CE MIDI PYRENEES	13135	00050		27	1400598336	2101736397
2015-029	Mademe	LATIL	Lou	HNP PARIBAS Paris Simples	30004	00632	00001009309	03	1400792135	2101722721
2015-127	Monsieur	LAUER	Kévis	BNP gare Saint Lazere	30004	00982	00001337046	74	1400701470	2101736371
		LE GUELVOUIT	Lou	Crédit mutoel de Bretagne CCM Minisc Morvan	15589	35167	03105407940	93	1400652316	2101722657
		LEBIGOT	Anne Sophie	BNP Parious Paris Sorbonne	30004	00741	00001610707	28	1400791234	2101722693
		LECONTE SIMON	Alise	Socilté générale Ancerés	30003	00293		17	1400794892	2101734195
	Medame Monsieur	LEDRA	S2rah F2bien	Credit Lyonnois Panin Hoche	30002	00533		51	1400793276	2101734213
	Madame		Claire	Société générale Paris agence centrale Crédit hyomais Clissy les Mlx Mairie	30003 30002	01054 00895		42 10	1400798374 1400792921	2101736319 2101722650
		LEROY	Christelle	CE PICARDIE	18025	30130		47	1400792921	2101722650
		LIBOUGA	Colette	Crédit lyonnis Paris Pasteur	30002	00440		53	1400794833	2101734185
2015-032	M2d2me	LOUBEYRE-GENOUX	Locie	SG MACON	36003	01210		76	1400783525	2101702235
2015-410	Melame	10ZA	Joansa	Société générale Remes Le Bastard	30003	01700	00050711383	29	1400794481	2101734062
2015-007	Madame	LURAGHI	Shazii Devi	BP OCCITANE PUY L EVEQUE	17807	00321	65319801668	07	1400782662	2101702231
		MACE	Claire	BANQUE POSTALE Dijon		01004	1045114G025	31	1400782584	2101695190
		MAHESWARAN	Medistan	Crédit lyomais Paris Australitz		00494		42	1400800425	2101722656
		MANSOURI	Nawal	Société générale Paris Balie		04070		31	1400801967	2101733871
	Monsieur Madame		L60	Barque postale Bordeaux		01001		45	1400794834	2101734189
	Monsieur	•	Clarisse Robert	Société générale Toulouse Wilson CL PARIS RAMBUTEAU				65	1400798475	2101736332
		MECHMACHE	Myriam	BNP Parihas Noisy le Sec				47 97	1400782664 1400790656	2101702232 2101734076
	Monsieur		Audric	BNP PARB VILLENEUVE SLOT				58	1400783526	2101702235
2015-351	Mademe	MERZOUG	Zouhkha	Banque postale Paris Cedex 15				72	1400802020	2101742893
2015-297	Madame	MESSAOUDENE	Sarah	Banque postale de Lille				37	1400790389	2101722690
2015-412	Medame	MEURISSE	Jetráfes	Caisse d'épargue Bretagne Pays de Loire	14445	00400	04107059014	73	1400794818	2101734183
		MOHAMED EL ARIF	Nawal	CIC TOULOUSE RUE DES ARTS	10057	19047	00091967701	14	1400784669	2101702848
		MORELLON	Midlyne	FPE Charenton			00534070001	83	1400798429	2101736300
		MOUCHRIT	Asma	CCM Savigny le Temple				70	1400602355	2101734082
		NAKKACHIAN NAOUAR	Charlotte	Crédit hyonnis Nimes				45	1400789713	2101722678
		NAOUAR NGOLLE NIOWE	Monis Thérèse	Société gérérale Amilly Amiles LA BANQUE POSTALE CHALONS				41	1400789776	2101722679
		NGUEMA ENY	Monase	SG ROUBATX				78 47	1400783026	2101736386
	Madame		Lena	CE ILE DE France				97 79	1400783064 1400783073	2101702790 2101702819
	Madame		Salma	BNP PARIBAS Trappes				, 9 32	1400798337	2101702819

Nº dossler	- Civilité	V	D. (Code	Code		F	élérence Tiers Chorns	
			Prénom	Demiciation Bancaire	Banque	gulchet	Nº de compte	CR	Chorus	Réf EJ Chorus
2015-311	Madame	NOUKASS (pouse BOUNOUAR	Faeza	Crédit hyournis Morreresa Ville H	18706	6000	72106379349	09	1400793234	2101734203
2015-342 2015-175	M2dame	NWOSU	Ezima	CL PARIS MAC MAHON	30002	00431	0000097555K	03	1400783143	2101702825
2015-084	Madame Madame	NYIA YI OBEID	Ly May Sy	Cridit agricole Brie Picantie TORCY	18706	00000	20659547000	88	1400799012	2101722667
2015-204	Modame	ORNECIPE	Sarzh Marie	BPACA STE FOYE LA GRANDE	10907	00289	47319111588	85	1400783798	2101702235
2015-370	Madame	OUTALAAYNT	Naima	Benque postale Paris IDF CE ILE DE France	20041	00001	5389122X020	69	1400219905	2101734224
2015-025	Madame	PAQUET	Jeanne	Crédit agricole Normandie Seine	17515 18306	00092 00065	04007509126 11849990510	03 84	1400784852	2101702829
2015-343	Madame	PELMAR	Mariel	BRED COURBEVOIE GARE	10107	00271	00421019694	01	1400808357 1400808503	2101742886 2101742885
2015-058	Moraieur	PENDA MOUSSA	Joseph	Crédit tratael CCM Melon Saint Jean	10278	06450	00021020701	46	1400033203	#N/A
2015-249	Madame	PFRNECKELE	Léa	Banque postale Names	20041	01011	1236069J032	58 -	1400798297	2101734224
2015-136	Monsieur	PERRIER	Mathéeu	Crédit matrel Bordeaux Nansouty	15589	33566	06291966040	23	1400652958	2101734213
2015-369	Medame	PINAULT	Marion	CA FINISTERE QUIMPER PENVILLERS	12906	00041	69522871001	43	1400784858	2101702827
2015-368	Mersieur	PINTE	Adrien	CE NORD France EUROPE	16275	50000	04387345867	62	1400683363	2101736408
2015-010	Madame	PORTUGAL	Emmancelle	SG GAGNY	30003	01703	00050061807	04	1400782701	2101702234
2015-097	Madame	PRAUTIFOLS	Lucie	BNP PARIHAS Laxou villets	30004	01250	00000412753	68	1400794839	2101734192
2015-685	Monster		Iomika	LCL DUON UNIVERSITE	30002	02549	0000000227W	63	1400783799	2101702235
2015-103	Monsieur		Jérémy	Caisse d'épargne Rhone Alpes	13825	00200	04385903193	75	1400792192	2101733888
2015-216	Mateme	QUERE	Ams	CCM Chateachen	15589	29704	00034\$83460	72	1400789662	2101722674
2015-157	Mossicar	•	Arroine	Calsse d'épurgue Bretague Pays de Loire	[4445	20200	04089061571	82	1400790492	2101722683
2015-193	Moosieur		Azzedine	Credit lycorois Parrin Hoche	30002	00533	0000377688D	67	1400792883	2101722368
2015-146 2015-404	Madame	RAMANADANE RAMI	Sindir	PARE GAY LUSSAC	30003	03081	00056006977	47	1400801284	2101722699
2015-009	Madame	RKHARD	Zetra Circ	Banque postale la source	20041	01012	45147420033	85	1400794196	2101702851
2015-207	Madame	RIVIERE	Hise Markre	CCM WORMHOUT	15629	02745	00024592601	58	1400782700	2101702233
2015-049	Madame	ROCHE	Caroline	Société générale Paris Boarse Caisse d'épargue IDF	30003	03020	00050721449	83	1400799421	2101734223
2015-094	Medame	ROQUET	Jema	Crédit lycensis Créteil	17515 30002	90000 00892	04069439279	23	1400789549	2101722676
2015-165	Monsieur	=	Nicolas	Crédit hyeraris Paris Quartier Latin	30002	00392		47 36	1400790387	2101722688
2015-411	Madame	SACKO	Hadamat	Banque postule CF de Paris	20041	00001		22	1400808328	2101742893
2015-098	Monsieur		Guillaume	Credit matural CCM Aries	10278	07907		11	1400798961 1400793250	2101722664 2101734204
2015-148	Medame	SAGAR	Rawane	Crédit Lycensis Chevilly Lance	30002	00838	0000370392G	19	1400794483	2101734264
2015-026	Medame	SAID	Assimini	Banque postale Paris	20041	00001		61	1400792194	2101733892
2015-367	Madame	SALAH	Leura	CE NORD France EUROPE	16275	00626		66	1400658212	2101736408
2015-262	Monsieur	\$AM	Valersin	Société générale Cergy le Haus	30003	01672		74	1400789624	2101722673
2015-360	Medame	SEGOVIA épozse LAQUERIE	Lisz	CAILE DE FIZAÇE	18206	00378	37395554001	26	1400808685	2101742858
2015-403	Madame	SEFFERT	Elsa	MACIF Socrem Banque NIORT	12280	00003	04554461537	15	1400790410	2101695190
2015-277	Madame	SIMAO	Mégare	Société générale	30003	02210	00050324477	58	1400794263	2101722695
	Madame	SISSOKO	Fatourre ta	Créda lyocrasis Paris Mérálmontont	30002	00480	0000692893B	73	1400792809	2101702851
		SORASITH	Sophie	Caisse d'épargue IDF	17515	90000	04397472566	82	1400790350	2101722685
		STIEVENARD	Virgirie	Banque postule IDF	20041	00001	5670461A020	41	1400794820	2101734172
		STRASSER	Thibech	BPN AG ROUBACX	13507	00106		62	1400652017	2101736463
		TAGLIAMENTO	Clara	LCL Gambetta	30002	00470		85	1400782661	2101695190
		TAIEB TEA	Jessica	BNP PARIBAS Paris Secretan	30004	01374		16	1400799296	2101734221
		TEISSERE	Solène	CL PARIS MASSENA	30002	00579		96	1400783033	2101702822
		THOMMERELLE	Marjorie Carole	CE COTE D AZUR	18315			26	1400783830	2101702464
		TISSER	Mélorie	BNP Parikus Vitry sur Seine Société générale Pontoise	30004			07	1400778965	2101722684
		TOUAG	Hzráfa	Crédit hyerais Versuilles R.Droite	30003 30002			29	1400798371	2101734224
		TRARI	Amel	Crédit agricole IDF Paris Gare de LYON				81	1400801969	2101733895
	Medame		Malory	BANQUE POSTALE CENTRE PARIS	20041		60237669808 5545852F020	18 74	1400790739 1400782577	2101734148 2101702735
		VALET	Estelle	BNP PARB AVAILON	30004			44	1400783833	2101702491
2015-366		VANDERMEERSCHEN	Louis-Vladimir	LA BANQUE POSTALE NANCY	20041			80	1400657242	2101736406
	Morsieur		Lionel	CA PYRENEES GASCOGNE	16906			63	1400471331	2101736393
2015-190	Moosieer	VILIEZ	Mickael	Crédit Lyournis Gonesse			0006022464N		1400769678	2101722675
2015-381	Madame	VINCENT SULLY	Chbé	BRED Fon de France Certédrale	10107			37	1400789888	2101722690
2015-179	Medame	VINOGRADOVA	Daria	Banque postale La Source				92	1400798455	2101722653
		VISIERE	Morgane	CA BRIE PICARDIE Airly our Societie	18706	00000	72164505536	94	1400782702	2101702235
2015-099	Medame	WILMART	Emeline	Banque populaire du Nord AO Charleville	13507	00105	30934571986	94	1400798482	2101734213